

## Compte rendu de réunion du Conseil Municipal d'Allons du 3 octobre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le trois octobre deux mille quatorze à 20 heures 30.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Claude CAUVIN ; Josiane GRIMAUD ; Bernard AUDIER ; Serge GUICHARD ; Patrick MAURIN ; Régis GALFARD ; Fabien LORENZI ; Jean-Marie PAUTRAT

Excusée ; Marilyne MEILLEURAT, donne pouvoir à Jean Marie PAUTRAT

Secrétaire de séance : M PAUTRAT Jean Marie

Secrétaire de mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M le Maire qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil.

M le Maire informe les membres du Conseil de la visite de Monsieur le Sous-préfet à Allons le 7 août en présence d'une délégation de la Mairie. Il attire l'attention des membres du Conseil sur les encouragements de Monsieur le Sous-préfet pour les investissements futurs qui seront engagés par la commune.

Le compte rendu de cette visite figure sur le site internet de la commune : [allons-alpes-haute-provence.fr](http://allons-alpes-haute-provence.fr)

### - **Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (26 juillet 2014).**

M Fabien LORENZI indique que la réclamation pour l'installation d'un conteneur poubelle sur le hameau de la Moutière n'émane pas de lui. Donc lire page 2 du PV du Conseil du 26 juillet : « Une réclamation est faite pour l'installation d'un conteneur poubelle sur le hameau de la Moutière... »

***En tenant compte de cette modification le compte rendu est adopté à l'unanimité.***

Sur cette question, Monsieur le Maire informe des premiers travaux entrepris (déblais de pierres sur La Moutière)

M Régis GALFARD indique qu'il a donné son accord pour la mise en place de cette plate forme mais à la condition que la Mairie se porte acquéreur du terrain qui lui appartient.

M le Maire souhaite qu'une convention soit passée avec la Communauté de Commune sur les modalités de desserte du hameau concerné.

- **Projet de délibération : Convention avec le transporteur scolaire**

Monsieur le Maire demande au Conseil de le mandater pour une nouvelle signature de la Convention concernant le transport scolaire avec le Conseil général. Il rappelle la participation de la Mairie au financement du transport (1700 euros par trimestre) et de la gratuité pour les familles.

Il indique qu'avec la réforme sur les temps scolaire une journée supplémentaire est à prendre en charge. Dans ce sens il invite le Président de la Commission financière à s'exprimer sur cette question. Il rappelle également de la nouvelle participation financière des familles aux activités du vendredi après-midi, demandée par la commune de St André.

M Serge Guichard évoque qu'une participation financière, même très modeste, a été envisagée. Il évoque la responsabilisation des utilisateurs (parents). Aujourd'hui la participation financière n'est qu'une des pistes de réflexion de la Commission.

M Elie Galfard s'oppose formellement à cette idée. Il admet qu'il y a des éléments nouveaux comme la charge de cette journée supplémentaire.

Monsieur le Maire rappelle que ce qui était envisagé ne représentait qu'une simple participation. Il informe également de la possibilité d'utiliser par des tiers le transport le matin et le soir avec participation (20 places dans le car et 13 enfants réguliers)

Madame Katia Galfard se permet d'indiquer qu'en tant que mère de famille et utilisatrice de ce moyen de transport, la participation financière pourrait être un obstacle à l'installation de famille sur la commune.

***Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la Convention avec le transporteur scolaire.***

- **Projet de délibération : Demande d'accord pour la dématérialisation des actes administratifs**

Monsieur le Maire informe de la mise en place d'un système de dématérialisation des actes administratifs. Nonobstant les difficultés techniques, cette télétransmission permettra de simplifier, économiser et accélérer les démarches administratives avec les services de la préfecture.

***Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de dématérialisation des actes administratifs.***

- **Projet de délibération : Précision à apporter sur les décisions concernant la Commission extra municipal de l'eau.**

M le Maire indique que la délibération sur le prix du branchement au réseau d'eau potable est à modifier.

Il propose la tarification suivante en cas de fermeture **administrative** du branchement de l'eau (ne pas confondre avec la fermeture technique par exemple à cause du hors gel)

- Réouverture simple : 250 euros
- installation avec une distance comprise entre 2 mètres: 500 euros
- installation avec une distance comprise entre 2 mètres et 20 mètres : 500 euros dont 50% pris en charge par la Commune.
- Réouverture au-delà de 20 mètres : Au-delà de 20 mètres à la charge totale de le l'abonnée.
- ***Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.***

- **Décisions modificatives**

Monsieur le Maire et Madame la secrétaire de Mairie informent des modifications administratives sur les comptes de la Commune. Les dotations de l'état ayant été au-delà des comptes budgétaires il est nécessaire d'établir des jeux d'écritures :

Enrichissement du compte spécial d'investissement puis sur le compte d'exploitation et ensuite sur les dépenses en électricité pour ce qui concerne l'appartement de l'ouvrier Communal.

A terme nous feront la même opération sur le FCTVA.

- ***Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces décisions modificatives.***

- **Projet de délibération : Concours du Receveur municipal Attribution d'indemnité**

M le Maire informe du changement de percepteur : Monsieur MOREIRA Georges. Il rappelle les articles de loi :

-Vu article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de travail allouée aux comptables non centralisateur du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

- *Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*
- *De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil de l'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983*
- *D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an*
- *Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à MOREIRA Georges, Receveur municipal*
- *De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30,49 euros*

**Projet de délibération : Développement touristique et économique autour et dans la gare d'ALLONS - ARGENS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté affichée de faire du développement économique un axe prioritaire de la présente mandature.

Il est proposé au Conseil Municipal un projet de développement touristique autour et dans la gare d'Allons – Argens.

Monsieur le Maire donne lecture d'un type de projet qui pourrait être envisagé sur le site.

«Catherine PLANTEROSE  
2014  
Gérante SARL L'Arc en Verdon  
Les Ferrayes du Pré d'Ancilli  
04170 LA MURE ARGENS

LA MURE le 20 Août

à Monsieur le Maire  
Commune d'ALLONS 04170

Monsieur,

Depuis juin 2011, la SARL L'Arc en Verdon exerce son activité au Domaine de Vauclause, 04170 ALLONS, par le biais d'un prêt à usage consenti par la SCI La Vauclusienne, propriétaire dudit Domaine. Comme vous le savez, fin juin 2014, les parts sociales de la SCI ont été vendues et il a été signifié que le prêt à usage ne serait pas reconduit à son terme, soit le 31 octobre 2015. Depuis lors, je réfléchis à un lieu pouvant recevoir mon activité tout en y développant de nouveaux projets, riche d'expérience de mes trois années d'exploitations.

L'accueil et le soutien du conseil municipal que j'ai trouvé en la commune d'Allons, ainsi que ma bonne connaissance du territoire sont déterminants dans le choix de maintenir mon activité commerciale sur la commune.

En 2010, mon projet " Centre d'archerie en milieu naturel dans un environnement patrimonial" a reçu l'agrément et le soutien du programme LEADER du GAL Confluence autour du Verdon. Aussi il me semble cohérent de rester dans le même périmètre.

Comme nous l'avons déjà évoqué ensemble, je confirme mon intérêt de déplacer mon activité sur et dans la halte Allons-Argens de la ligne des Chemins de Fer de Provence. Permettez-moi à nouveau de présenter les grandes lignes de mon projet adapté à la gare Allons-Argens tel que je l'envisage:

## **Un aménagement paysager alliant le patrimoine ferroviaire au site historique de Vauclause**

- jardin d'agrément, plantes tinctoriales
- carré de flore alpine
- carré de simples
- potager en carré de légumes anciens
- carré de céréales anciennes

## **Un espace d'accueil**

*Une activité de pleine nature permanente*

Le tir à l'arc avec cours d'initiation et de perfectionnement, parcours découverte de tir sur cibles volumétriques. Voir développement possible pour création d'autres parcours sur la commune.

- Bureau multi-activités, partage des ressources

Un point de rendez-vous et d'accueil pour prestataires/clients/pratiquants autonomes d'APN ou de loisirs. Actuellement, l'on constate déjà qu'à toute proximité se trouve le point d'embarquement et débarquement des sports d'eau vive, sentier de randonnée pédestre, accès pour le tourisme pêche.

Un accord de principe de future collaboration avec prestataire de VTT électrique basé à Digne.

- Exposition permanente autour de l'archerie
- Exposition temporaire pour artistes locaux
- Point d'informations et de renseignements sur le territoire
- Valorisation patrimoniale de Vauclause et d'Allons
- Un espace atelier
- un atelier ponctuel de forge ou plus permanent si le lieu le permet (accord de principe avec l'artisan)
- atelier ponctuel de bourrellerie (accord de principe avec l'artisan)
- espace accueillant des stages ou travail d'artisans et artisans d'art (stage de fabrication d'arcs primitifs, accord de principe avec le prestataire)
- Organisation et création d'évènements de loisirs, culturels, sportifs.
- Espace de soins corporels et thérapeutiques
- permanence hebdomadaire de shiatsu, reiki, réflexologie plantaire (accord de principe avec le prestataire).
- Boutique
- petit matériel d'archerie
- produits de producteurs locaux
- produits d'artisans et artisans d'art
- point relais de "La Ruche qui dit oui"
- Salon de thé
- Dégustation de produits locaux
- partage des ressources, mise à disposition de la cuisine à d'autres cuisiniers pour animations ponctuelles

Ce projet, si sa réalisation peut voir le jour, s'inscrit dans la dynamique économique d'un éco-tourisme de qualité qui nous importe. Cependant, afin d'évaluer la faisabilité de ma part, je souhaiterais au préalable visiter l'intérieur de la Gare et avoir des réponses à mes interrogations, sur les points suivants :

- Prise en charge par les institutions de la mise au norme d'un ERP (eau, électricité, assainissement, accessibilité) et sécurisation des abords , le long de la voie ferrée. Aménagement d'un espace cuisine aux normes
- Aide à l'aménagement de l'espace paysager
- Utilisation de la gare et de ses abords dans leurs totalités
- Mise en place opérationnelle pour la saison 2016
- Implication de la CP dans la communication, voire politique tarifaire adaptée
- Type de contrat d'exploitation à définir (DSP, bail commercial...) et contrepartie financière modérée.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Monsieur Jean Marie Pautrat informe du projet de politique actuelle de développement commun (Parc Naturel Régional du Verdon et Pays A3V) d'une stratégie touristique autour du Verdon de sa source à la confluence. Dans ce cadre, notre projet pourrait être un des premiers dossiers de 2015.

Il rappelle l'historique des démarches et réflexions qui amènent à ce projet de délibération.

Comme l'a rappelé précédemment un Conseiller, l'avenir de la Commune s'est sa jeunesse. Ce projet s'inscrit pleinement dans cette affirmation et c'est pourquoi le Conseil doit avoir une politique ambitieuse qui corresponde au mandat donné aux dernières élections.

Monsieur Elie Galfard, tout en se prononçant pleinement pour le projet de développement, s'interroge sur la réelle volonté de la signataire du courrier à la Mairie de reprendre une activité sur notre village.

Monsieur Régis Galfard demande quel sera les impacts financiers pour la Commune.

Plusieurs Conseillers font la remarque que la condition préalable soit un engagement de la Région.

Monsieur Jean Marie Pautrat indique que pour sa part il considère que plus le dossier sera élaboré et soutenu, plus la région sera encouragée à prendre position positivement.

Monsieur le Maire rappelle la proposition de délibération, la ferme intention du contrôle des élus et de l'équilibre financier. Il n'en demeure pas moins qu'un investissement financier peut être à l'ordre du jour pour à terme « enrichir » la Commune.

***Sur proposition le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :***

- ***Le projet de développement touristique et économique autour et dans de la gare d'ALLONS – ARGENS***

- **Mandate Monsieur le Maire pour mener toutes les démarches auprès de la région, de la Communauté de Commune du Moyen Verdon et du Pays A 3 V**
- **Mandate Monsieur le Délégué au Parc Naturel Régional du Verdon pour poursuivre dans ce cadre l'aide au montage du projet et la recherche de financement**

**Toutes les étapes seront soumises à l'approbation du Conseil dans le but du développement économique de la Commune en considération des équilibres financiers.**

### **Informations de la Commission des finances :**

Monsieur Serge Guichard, Président de la Commission présente l'état actuel des recettes et des dépenses (voir tableau en annexe)

Une remarque est faite sur la baisse des dotations de l'état qui se poursuivra.

Le Conseil félicite du travail accompli par la Commission et de la clarté des tableaux.

En marge de la discussion :

- Les travaux du garage communal avance bien.
- Un point est fait sur les candidatures pour le déneigement (Monsieur Kevin IACOBBI et remplaçant Monsieur Régis Galfard, Monsieur Patrick Maurin et Monsieur Claude Cauvin.

### **Compte rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal Entretien des Berges du Verdon (SIVU) – contrat rivière**

Monsieur Elie Galfard, qui a participé avec Monsieur Bernard Audier, fait état des prises de position de la Commune.

- Abstention sur les demandes d'études et de devis complémentaires.
- Vote positif sur l'embauche pour une année d'un technicien rivière.

La Commune devra s'acquitter d'une somme de 616 euros pour l'étude sédimentaire du Verdon depuis sa source jusqu'au lac.

### **Information règlement de l'eau.**

Monsieur le Maire indique que le dossier avance correctement et que normalement le projet devrait être soumis au prochain Conseil.



## **Présentation d'une motion relative à la mutualisation en nuit profonde des centres 15 des SAMU 04 et 05**

Le conseil Municipal d'Allons réuni le 3 octobre 2014 autorise Monsieur le Maire à mettre au vote la motion suivante :

- Considérant le projet de l'ARS de mutualiser en nuit profonde les centres de régulation 15 des SAMU 04 et 05,
- Considérant que cette mutualisation qui se fait au dépend du SAMU 04 (les appels arriveront d'abord au SAMU 05) est évidemment le premier pas vers une disparition complète de SAMU 04,
- Considérant que ce projet ne tient pas compte de la spécificité d'un département rural comme celui des alpes de haute provence en termes de géographie et de couverture du territoire sur le plan médical,
- Considérant que dépendre d'un SAMU installé à GAP et ayant pour mission de déclencher les secours, ne peut se traduire que par une diminution de la qualité du service liée à l'éloignement, à la méconnaissance du terrain et des acteurs pompiers ambulanciers médecins libéraux...,
- Considérant qu'un tel projet met en péril des emplois reconnus (PARM, médecins urgentistes...) au sein de l'hôpital de DIGNE LES BAINS,
- Considérant les risques que fait peser cette situation sur le maintien des moyens hélicoptés basés sur Digne, et donc de perte de chance pour les patients, et sur le niveau d'activités du centre hospitalier Dignois,
- Considérant donc que l'avenir de l'hôpital de Digne est menacé par cette mutualisation débutante,

S'oppose au projet de mutualisation et nuit profonde des SAMU 04 et 05 envisagés par l'ARS.

Demande, si mutualisation il doit y avoir, que celle-ci soit à la rechercher entre le SAMU 04 et le SDIS 04.

***Sur proposition le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette motion.***

### **Informations sur la bibliothèque**

Monsieur Jean Marie Pautrat informe le Conseil Municipal que Madame Josiane Grimaud et lui-même participent à une formation de base de 4 jours à la Médiathèque de Digne.

Il informe de la prochaine étape d'informatisation de la bibliothèque avec l'ensemble du réseau 04. Ce qui facilitera la commande des ouvrages, CD, films, revues...de la médiathèque départementale. Il donne le coût de l'opération dont une partie est prise en charge par la Communauté de Commune.

Il propose que dans la prochaine commission des finances d'établir une ligne budgétaire concernant le fonctionnement de la bibliothèque.

La bibliothèque, aussi petite soit-elle est un service public pour tous. Il indique qu'au-delà des prêts de livre, la bibliothèque d'Allons est un lieu de rencontre et d'échange. Avec l'équipe des bénévoles il souhaite développer l'activité en direction de tous et en premier lieu les jeunes. Des propositions seront faites (achat de revues, gouters enfants, diffusion d'un film...) d'où l'importance d'un petit budget consacré à la bibliothèque d'Allons.

Il émet le vœu que les membres du Conseil participent plus à cette activité.

### **Questions diverses.**

- Point sur les travaux en cours ou à venir du Syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence (SdE04)

Enfouissement des lignes électriques sur la Sagne et à l'entrée du village pour 2016

- Proposition de distribuer aux anciens du village d'un panier à l'occasion de la fin de l'année. Le Conseil retient l'âge de 80 ans et plus.
- Future installation d'un panneau d'information sur le garage communal (en construction)

Un autre panneau pourrait être installé à la gare.

- Information sur la situation de l'employé communal, Monsieur Pierre Julien concernant les remboursements des indemnités journalières 2013.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 23 heures 35